

Fin de vie : le temps n'est plus aux palabres inutiles, le temps est à l'action

Le Parlement doit poursuivre la discussion de la proposition de loi d'Olivier Falorni entamée le 8 avril 2021, et interrompue faute de temps

A Nantes, lors de sa 41^e assemblée générale (2 octobre), l'ADMD rappellera l'attente des Français pour une loi de liberté, une loi du choix, en fin de vie

Alors que le Gouvernement semble décidé à consulter une énième convention des citoyens, sur le sujet de la fin de vie, le président de l'Association pour le droit de Mourir dans la Dignité, Jean-Luc Romero-Michel, rappelle que pas moins de 18 rapports ou avis ont été rédigés sur cette question depuis 2010. « Notamment, en 2013, une conférence citoyenne, réunie par le Comité consultatif national d'éthique, avait conclu à la nécessité de légaliser l'aide active à mourir. D'ailleurs, le Conseil économique, social et environnemental était arrivé à la même conclusion en 2018. Les Français sont convaincus du bien-fondé d'une loi qui permette à chacun de maîtriser les conditions de sa propre fin de vie. Il n'est plus temps de palabrer, il faut avancer... »

Tous les sondages indiquent de manière concordante que les Français sont presque unanimement en faveur d'une loi de légalisation de l'aide active à mourir. C'est donc aux politiques de prendre maintenant le relai. En avril dernier, par 240 voix pour et 48 contre, les députés ont voté l'article 1^{er} de la proposition de loi qui légalise l'aide active à mourir. Il faut donc que le Gouvernement inscrive à l'ordre du jour des travaux du Parlement la suite de cette PPL. Pour Jean-Luc Romero-Michel, « c'est la manière la plus simple, la plus démocratique et la plus rapide de dire aux Français qu'ils ont été entendus et qu'ils seront respectés dans leurs droits de citoyens libres et capables de discernement. » Rappelons que dans une lettre ouverte, près de 300 députés ont demandé au Premier ministre de laisser cette PPL être discutée au Parlement.

Lors de sa 41^e assemblée générale qui se tiendra à Nantes, à la Cité des Congrès, le samedi 2 octobre, plusieurs parlementaires rappelleront leur attachement à cette liberté en fin de vie, et notamment Oliver Falorni, François de Rugy et Anne Brunet.

A l'occasion de cette assemblée générale, Jean-Luc Romero-Michel quittera la présidence de l'ADMD. Un successeur sera élu ce 2 octobre.